

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Procès-verbal n°2026-03 Conseil Municipal du 21 mars 2026 à 10h00

L'an **deux mil vingt-six**, le **vingt-six** du mois de **février**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Mickaël GRENÊCHE, Maire, Patricia PISTIAUX, Christophe LÉGER, Nadège BUCHS, Pascal ROUILLER-MARTIN, adjoints, Vincent GUILLEBEAU, Alice MILOT, Patrice ROUILLER-MARTIN, Christelle LAUDIGEOIS, Amandine GRATIEN, Aurélie SERTILLANGES-CAREL, Maxime MICHIELON, Florent DEVAUX, Laura BEERENS, Oxence GUILLOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Quorum : 8

Ordre du Jour :

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre d'adjoints au Maire
3. Election des adjoints au Maire
4. Lecture de la Charte de l'élu local
5. Fixation des indemnités des élus
6. Constitution des commissions communales
7. Fixation du nombre et désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale, désignation des délégués au sein de l'Association Foncière Pastorale de Verchaix et de la commission d'Appel d'Offres
8. Désignation des représentants du conseil municipal au sein des syndicats et organismes extérieurs
9. Questions diverses

Monsieur Joël VAUDEY, Maire sortant, fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus, les déclare installés dans leur fonction et passe la présidence au doyen d'âge, Madame Patricia PISTIAUX.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Oxence GUILLOT.

Désignation de deux assesseurs : Madame Alice MILOT et Madame Laura BEERENS.

1. Election du Maire

Délibération n° D2026-0301

Monsieur Mickaël GRENÊCHE est candidat au mandat de Maire.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	15
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Monsieur Mickaël GRENÊCHE a obtenu 15 voix. Il obtient la majorité absolue.

Monsieur Mickaël GRENÊCHE est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Monsieur Mickaël GRENÊCHE, Maire, prend la présidence de la séance.

2. Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Délibération n°D2026-0302

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2122-2, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il propose de fixer à QUATRE le nombre d'adjoints au Maire.

Accord à l'unanimité.

3. Election des adjoints au Maire

Délibération n°D2026-0303

La liste conduite par Madame Patricia PISTIAUX est candidate au mandat des adjoints au Maire.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	15
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

La liste conduite par Madame PISTIAUX Patricia a obtenu 14 voix, soit la majorité absolue.

Sont élus adjoints au maire de Verchaix et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- **Madame PISTIAUX Patricia : 1^{ère} adjointe**
- **Monsieur LEGER Christophe : 2^{ème} adjoint**
- **Madame BUCHS Nadège : 3^{ème} adjointe**
- **Monsieur ROUILLER-MARTIN Pascal : 4^{ème} adjoint**

4. Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur Mickaël GRENÊCHE donne lecture de la Charte de l'élu local et la remet à l'ensemble du conseil municipal.

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions

5. Fixation des indemnités des élus

Délibération n°D2026-0304

Monsieur le Maire indique que le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 porte majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Ainsi les maires des communes de 500 à 999 habitants peuvent percevoir une indemnité égale à 44,30 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique au lieu de 40,30 % de ce montant avant l'entrée en application du présent décret et les adjoints aux maires 11,7 % au lieu de 10,7 %.

Monsieur le Maire indique que peuvent également percevoir une indemnité les conseillers municipaux ayant reçu délégation du Maire.

Il propose de donner une délégation à deux conseillers municipaux, Monsieur GUILLEBEAU Vincent et Madame Alice MILOT.

Monsieur le Maire précise que les indemnités de fonction allouées aux élus doivent impérativement respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée de l'indemnité maximale du Maire et des indemnités maximales des quatre adjoints.

Le deuxième adjoint renonce à percevoir la totalité de son indemnité.

Il propose de fixer, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, les différents taux :

- pour le Maire : 44,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour le 1^{er} adjoint, le 3^{ème} adjoint et le 4^{ème} adjoint : 10,79 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour le 2^{ème} adjoint : 4,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour chacun des deux conseillers municipaux délégués : 4,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Soit

	indemnité brute mensuelle	indemnité nette mensuelle
Maire	1 820,96 €	1 573,51 €
1 ^{er} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Adjoint	443,53 €	383,46 €
2 ^{ème} adjoint	201,42 €	174,14 €
Conseiller délégué	201,42 €	174,14 €

Accord à l'unanimité

Pour information : délégations des adjoints et conseillers délégués

Patricia PISTIAUX, 1^{ère} adjointe : affaires sociales et associatives

Christophe LEGER, 2^{ème} adjoint : finances

Nadège BUCHS, 3^{ème} adjointe : affaires scolaires

Pascal ROUILLER-MARTIN, 4^{ème} adjoint : voirie, bâtiments et travaux

GUILLEBEAU Vincent, conseiller délégué : urbanisme

Alice MILOT, conseillère déléguée : communication et culture

6. Constitution des commissions communales

Délibération n°D2026-0305

Monsieur le Maire présente les différentes commissions communales

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
FINANCES	LEGER Christophe	- Tous les adjoints et les conseillers délégués - GUILLOT Oxence
URBANISME	GUILLEBEAU Vincent	- MICHIELON Maxime - ROUILLER-MARTIN Pascal - PISTIAUX Patricia - GRATIEN Amandine - BUCHS Nadège - LEGER Christophe - DEVAUX Florent
AFFAIRES SCOLAIRES	BUCHS Nadège	- BEERENS Laura - MICHIELON Maxime - MILOT Alice - LAUDIGEOIS Christelle - SERTILLANGES-CAREL Aurélie
AFFAIRES SOCIALES ET ASSOCIATIVES	PISTIAUX Patricia	- BEERENS Laura - MILOT Alice - BUCHS Nadège - SERTILLANGES-CAREL Aurélie - LEGER Christophe
ENVIRONNEMENT (NANTS, RUISSEAUX, AGRICULTURE, FORET, MONTAGNE)	ROUILLER-MARTIN Patrice	- MICHIELON Maxime - LEGER Christophe - GRATIEN Amandine - DEVAUX Florent - LAUDIGEOIS Christelle - MILOT Alice

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
VOIRIE, TRAVAUX, BATIMENTS	ROUILLER-MARTIN Pascal	- MICHIELON Maxime - GUILLEBEAU Vincent - DEVAUX Florent - ROUILLER-MARTIN Patrice - GRATIEN Amandine
RESSOURCES HUMAINES	GRENÊCHE Mickaël	- BEERENS Laura - LAUDIGEOIS Christelle - BUCHS Nadège - ROUILLER-MARTIN Pascal - PISTIAUX Patricia - LEGER Christophe - GUILLEBEAU Vincent
COMMUNICATION, CULTURE ET EVENEMENTS	MILOT Alice	- ROUILLER-MARTIN Patrice - PISTIAUX Patricia - BEERENS Laura - BUCHS Nadège
AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES LHOTTIS	GRENÊCHE Mickaël	- GRATIEN Amandine - MICHIELON Maxime - GUILLEBEAU Vincent - ROUILLER-MARTIN Pascal - DEVAUX Florent - PISTIAUX Patricia - LEGER Christophe

Le Maire est président de droit des commissions communales

Accord à l'unanimité.

7. Fixation du nombre et désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale, désignation des délégués au sein de l'Association Foncière Pastorale de Verchaix et de la commission d'Appel d'Offres

✓ **Centre Communal d'Action Sociale**

Délibération n°D2026-0306

Monsieur le Maire indique que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime l'action sociale de la commune. Il est dirigé par un conseil d'administration composé du Maire (Président du CCAS) et d'un nombre égal de membres élus et de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il propose de fixer à QUATRE le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal et de désigner :

- Patricia PISTIAUX,
- Nadège BUCHS,
- Laura BEERENS
- Pascal ROUILLER-MARTIN

Accord à l'unanimité

✓ **Association Foncière Pastorale de Verchaix**

Délibération n°D2026-0307

Monsieur le Maire indique que l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Verchaix assure la création, l'entretien et la gestion des bâtiments à usage pastoral et leurs équipements, des dessertes, de l'alimentation en eau et la valorisation des pâturages. Elle regroupe les alpages des communes de Samoëns, des Gets et de Verchaix.

Il propose de désigner les délégués suivants : - ROUILLER-MARTIN Patrice
- MICHIELON Maxime
- LEGER Christophe

Accord à l'unanimité

✓ **Commission d'Appel d'Offres**

Délibération n°D2026-0308

Monsieur le Maire indique que la commission d'Appel d'Offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public.

Son intervention n'est pas obligatoire pour l'attribution d'un marché dans le cadre d'une procédure adaptée (achats de fournitures et de services < 216 000 € HT et marchés de travaux < 5 404 000 € HT).

L'intervention de la CAO est obligatoire au-dessus de ces seuils et elle choisit le titulaire du marché.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la CAO sera organisée pour chaque attribution d'un marché

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, elle est composée :

- du Maire
- de 3 membres titulaires
- de 3 membres suppléants

Monsieur le Maire propose de désigner :

Membres titulaires : - Pascal ROUILLER-MARTIN
- Patricia PISTIAUX
- Oxence GUILLOT

Membres suppléants : - Vincent GUILLEBEAU
- Florent DEVAUX
- Christophe LEGER

Accord à l'unanimité

8. Désignation des représentants du conseil municipal au sein des syndicats et organismes extérieurs

Délibération n°D2026-0309 à D2026-0314

SYNDICAT ET AUTRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIVHG SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU HAUT-GIFFRE	- ROUILLER-MARTIN Pascal - LEGER Christophe	- GRATIEN Amandine - PISTIAUX Patricia
SYANE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE SAVOIE	- DEVAUX Florent	

SYNDICAT ET AUTRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMUNES FORESTIERES	- ROUILLER-MARTIN Patrice	- MICHIELON Maxime
CORRESPONDANT DEFENSE	- GUILLOT Oxence	
Syndicat et autres	- Titulaires	
CONSEIL D'ECOLE	- GREÎCHE Mickaël - BUCHS Nadège	
Groupement d'Autorité Concédantes (GAC) <i>pour la gestion du domaine skiable de Morzine Les Gets/Verchaix/Morzine</i> Comité de Pilotage	- GREÎCHE Mickaël - LEGER Christophe	
Groupement d'Autorité Concédantes (GAC) <i>pour la gestion du domaine skiable de Morzine Les Gets/Verchaix/Morzine</i> Commission DSP	- LEGER Christophe	
Groupement d'Autorité Concédantes (GAC) <i>pour la gestion du domaine skiable des Gets Les Gets/Verchaix/ La Côte d'Arbroz</i> Commission DSP	- GREÎCHE Mickaël	
CA SPL SOLEGETS <i>Conseil d'Administration de la Société publique locale « Société Lhottie et Gêtoise des Equipements Touristiques et Sportifs »</i>	- GREÎCHE Mickaël	
SECURITE ROUTIERE	- GUILLEBEAU Vincent	

Accord à l'unanimité.

9. Questions diverses

- Point sur la Maison funéraire
Le projet initial est abandonné. Une nouvelle proposition sera faite. Le projet est donc retardé.

- Dates des prochains conseils municipaux :
 - Le jeudi 23 avril 2026 à 20h00
 - Le jeudi 28 mai 2026 à 20h00
 - Le jeudi 25 juin 2026 à 20h00
 - Le jeudi 03 septembre 2026 à 20h00
 - Le jeudi 15 octobre 2026 à 20h00
 - Le jeudi 12 novembre 2026 à 20h00
 - Le jeudi 10 décembre 2026 à 20h00

Fin de la réunion à 12 h 00.

Le secrétaire de séance,
Oxence GUILLOT



Le Maire,
Mickaël GREÎCHE




CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2026-0301	Election du Maire	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0302	Détermination du nombre d'adjoints	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0303	Election des adjoints	<i>Approuvée à la majorité absolue (14 voix pour et 1 vote blanc)</i>
D2026-0304	Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0305	Constitution des commissions communales et désignation des membres	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0306	Fixation du nombre et désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0307	Désignation des délégués du conseil municipal au sein de l'Association Foncière Pastorale de Verchaix	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0308	Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0309	Désignation des représentants du conseil municipal au sein des syndicats et organismes extérieurs	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0310	Désignation du délégué du conseil municipal au SYANE	<i>Approuvée à l'unanimité</i>

N° de la délibération	Objet	Vote
D2026-0311	Désignation du délégué du conseil municipal au SYANE	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0312	Désignation des délégués du conseil municipal auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières et de l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0313	Désignation d'un correspondant défense	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0314	Désignation d'un délégué du conseil municipal au conseil d'école	<i>Approuvée à l'unanimité</i>